

Conseil Municipal du 1^{er} février 2019

Informations/communication Gouvernance municipale

Monsieur le Maire,

Cette question diverse comprend plusieurs points d'organisation que nous souhaitons porter à votre attention.

Nous regrettons globalement certains délais de convocation pour des réunions ou commission.

Citons tout d'abord dans le cadre de la commission sociale la réunion consacrée au vote des subventions aux associations, sujet très important dans la vie municipale puisque la pérennité et la continuité d'actions d'associations en dépend. Convocation : mardi 22 janvier midi pour une commission organisée le vendredi 25 janvier de 14h30 à 16h... ! Les élus municipaux ont peut-être une activité professionnelle... Et donc une nécessité, s'ils veulent assister à cette commission, de prendre ½ journée de congé... Vous nous obligez donc à aller demander à nos N+1 ½ journée de congé 72 heures avant. Cela ne se fait pas ; cela n'est pas acceptable. Est-ce cela votre gouvernance ?

Nous pourrions citer aussi la réunion du COTECH Politique de la ville organisée la semaine dernière. Nous n'étions pas directement concernés mais nous vous faisons remonter les informations que nous communiquent des parties prenantes. Une erreur de mailing-list a conduit à une convocation réelle, effective, le mardi 22 janvier 18h pour une réunion organisée le mercredi 23 janvier à 14h30... L'erreur est possible, mais espérons qu'elle soit constructive pour les prochaines informations/communications de convocations.

Nous regrettons d'ailleurs qu'aucune information, entre autres, concernant la présence de cahier de doléance en mairie ne soit présente en home page de ce site internet. Même les conseillers municipaux n'ont pas été informés...

Enfin, nous souhaitons vous interroger sur les publications du bulletin municipal Le Lien :

1^{ère} parution Mai 2015,

2^{ème} parution Avril 2016 (11 mois après),

GROUPE VIVONS NOTRE VILLE

3^{ème} parution Octobre 2017 (1 an et demi après),
4^{ème} parution Juin 2018 (8 mois après),
5^{ème} parution Octobre 2018 (3 mois et demi après),
6^{ème} parution Décembre 2018 (2 mois après)...

3 publications, ainsi, entre juin et décembre 2018. Nous vous demandons effectivement, souvent, d'informer, de communiquer auprès des habitants. Mais là, difficile de vous suivre... Pourriez-vous nous expliquer cette accélération dans ces publications, même si nous ne sommes pas dupes... Surtout, pourriez-vous définir une stratégie de communication claire, précise, efficace quant à la publication de ce bulletin municipal afin d'avoir une parution à un rythme régulier et défini... ! La base de toute communication notamment publique! Pour enfin une gouvernance efficace et cohérente !